



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 07 DECEMBRE 2021

Présents : MM. Da Mata - Plassart – Febvay

Comité : M. Letellier

Excusés : MM. Andrieu - Brognara - Chuppe - Lacour

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

CLASSEMENT

Ville de MENU COURT : NNI 953880102

MM. LACOUR et PLASSART se sont rendus le lundi 06 décembre 2021 à 14h00 au Stade Georges GALOIS, Rue Bernard ASTRUC pour confirmation de classement du terrain synthétique.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.